

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 30 Janvier 2018

Délibération n°5 - 2018 relative à l'approbation des capacités d'accueil Portail Master 2018-2019,

Vu l'article L612-6 du code de l'éducation,
Vu la loi n°2016-1828 du 23 Décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système licence-master-doctorat,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives au Portail Master 2018-2019, sous réserve de modifications, telles que listées dans le tableau joint en annexe.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	16
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	21	Contre	0	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


 Visa du Président
 Guillaume SELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tableau des Capacités d'accueil portail Master 2018-2019

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06-02-2018

Document mis en ligne le : 06-02-2018